



BAREME D'HONORAIRES 2025

au 1er avril 2025

HONORAIRES à la charge du Vendeur sur le Prix de Vente Affiché Frais d'Agence Inclus (F.A.I)	
<u>Ventes de Biens à usage d'habitation</u>	
de 0 à 100 000 €	8% avec minimum de 5 000 € TTC
de 100 001 € à 200 000 €	6 % TTC
Plus de 200 000 €	5 % TTC
Garage (annexe habitation)	Forfait 3 000 € TTC
<u>Ventes de Terrains</u>	
A aménager	10% TTC
A aménager avec DP simplifiée	8 % TTC
Aménagé	6% TTC
HONORAIRES à la charge de l'Acquéreur	
Mandat de recherche exclusif	6% TTC
<u>Vente Locaux Professionnels</u>	
Locaux commerciaux et industriels, bureaux	10% TTC
<u>Cession Fonds de commerce</u>	
jusqu'à 72 000 €	Forfait 7 200 € TTC
supérieur à 72 000 €	10% TTC
<u>Cession de droit au bail / pas de porte</u>	10% TTC
Location Locaux professionnels	
Mandat de location professionnel (Base Loyer annuel HT)	18% TTC pour le Bailleur et 18% TTC pour le Locataire

Ces taux s'entendent TVA comprise au taux de 20 %

Ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente.

Société SEMMAC IMMO SAS, au capital de 3000 euros / 3, Rue Saint François de Sales - 74000 ANNECY,
RCS Annecy n° 822 679 072 / 822 679 072 00022, Titulaire des cartes PCPI T&G CCI Haute-Savoie Annecy n° 7401 2016 000 013 157,
Garantie financière 120 000 € par GALIAN, 89 rue de la Boétie - 75008 PARIS sous le n° 1 71864681,
Carte non détention de fonds.
Qualité de commerçant indépendant, membre du réseau L'Adresse